

LA GAZETTE DE VALFLAUNÈS



du Pic à l'Hortus

Jun 2026



Décorations de Pâques réalisées par les enfants de l'école et le personnel

ZOOM sur le budget communal



Nouveau Conseil Municipal des Jeunes



Nouvelles dispositions

LE BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX



Réglementation
dans l'Hérault

Les autres infos disponibles dans ce numéro :

- Équipe municipale
- Commissions
- Collecte des déchets
- Dépôts sauvages
- Matinée citoyenne
- Fête des écoles
- Fête du village
- Les infos de vos associations

SOMMAIRE

- 3 - Édito
- 4 - Équipe municipale - Point sur les travaux
- 5 - Commissions
- 6 - Finances communales : Bilan 2025
- 7 - Les principales réalisations 2025
- 8 - Budget prévisionnel 2026
- 9 - Collecte des déchets - Dépôts sauvages
- 10 - Brûlage des végétaux - Déchets verts
- 11 - CMJ - Matinée citoyenne
- 12 - Zoom sur le repas des aînés - Maltraitance animale
- 13 - Fête des écoles - Fête du village
- 14 - Informations de vos associations
- 16 - Agenda



Accueil mairie

04.67.55.22.13
mairie@valflaunes.fr
www.valflaunes.fr

Suivez l'actualité :

Application Intramuros

facebook

Enfance

- École Primaire E. Teissier
04.67.55.35.56
- Garderie/Cantine (A.L.P)
06.64.39.90.69
- Crèche (gérée par la CCGPSL)
04.67.56.63.51

Bibliothèque

04.67.66.07.92

Urgences

SAMU	15
Police Secours	17
Pompiers	18
Général	112

Défibrillateur

(place G. Calmels)

ÉDITO

MOT DE MADAME LE MAIRE

Chers Valflaunésiennes et Valflaunésiens,

Le 15 Mars, vous vous êtes rendus aux urnes pour élire un nouveau conseil municipal.

À ce jour, je suis la première femme élue maire à Valflaunès et je mesure l'honneur que vous me faites en m'accordant votre confiance. Je peux vous assurer de mon engagement sans faille.

J'ai la chance d'être entourée d'élus qui me soutiennent et qui sont très investis.

Je ne peux oublier les employés municipaux sur qui nous pouvons compter au quotidien, par leur implication et leur expérience, chacun dans son domaine.

Grâce à cet élan commun, cette équipe est mobilisée et solidaire pour travailler et agir au mieux pour l'intérêt commun.

Nous nous attachons, dans un premier temps, à faire le point sur les affaires courantes et les dossiers en cours. Nous démarrons donc les projets décidés en fin de mandat précédent, comme la réhabilitation de l'ancienne bibliothèque en logement et le projet immobilier route de Saint-Martin-de-Londres.

Je vous propose de tous nous retrouver aux multiples festivités proposées par les associations pour dynamiser la vie de notre village et resserrer les liens.

Vivons Valflaunès Ensemble



Communauté de communes du Grand-Pic-St-Loup

Avec ses 36 communes, la CCGPSL est la plus grande intercommunalité de l'Hérault. Elle compte 7 femmes et 29 hommes maires.

Le 7 avril, lors de l'installation du conseil communautaire, M. Jérôme Lopez, maire de Saint-Mathieu-de-Trévières, a été élu président.

La CCGPSL est constituée, par ailleurs, de 15 vice-présidents dont 4 femmes.

Notre commune, auprès de la CCGPSL est représentée par madame le maire en tant que conseillère communautaire titulaire et par le premier adjoint en tant que suppléant.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE



INSTALLATION DU CONSEIL ET ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Samedi 21 mars, le conseil municipal d'installation s'est tenu avec l'élection du maire et de ses adjoints.

Un moment clé qui marque le début du mandat de *Vivre Val-faunès Ensemble*.

La liste du conseil municipal est disponible ci-dessous.

1° - Maire : Mme Véronique BEL

2° - 1^{er} adjoint : M. Jacques GORLIER

3° - 2^e adjointe : Mme Christel VALENTIN

4° - 3^e adjoint : M. Amaury FRETAY

5° - 4^e adjointe : Mme Caroline MORICONI

6° - Conseiller municipal : M. Patrice CHASLES

7° - Conseiller municipal : M. Jean-Luc GERVAIS

8° - Conseiller municipal : M. Gérard FABRE

9° - Conseillère municipale : Mme Emmanuelle COFFRANT

10° - Conseillère municipale : Mme Isabelle BENYAHIA

11° - Conseiller municipal : M. Alexis MIHAJLOVIC

12° - Conseillère municipale : Mme Nadège JEANJEAN

13° - Conseiller municipal : M. Romain DÉGLISE

14° - Conseillère municipale : Mme Sylvie CARRILLO

15° - Conseillère municipale : Mme Marie BOUGEARD

UN POINT SUR LES TRAVAUX

Notre commune, qui s'étend sur 2 100 hectares et compte 18 km de voies communales, nécessite de nombreux travaux de réfection de voirie. Ces interventions représentent un coût important pour notre budget. Par ailleurs, les subventions de l'État et du Département diminuent d'année en année, ce qui limite notre capacité d'action.

Néanmoins, nous allons établir une planification pluriannuelle afin de prioriser les chaussées à rénover.

Parallèlement, les nids-de-poule apparus, notamment à la suite des fortes pluies de cet hiver, seront progressivement rebouchés par les employés municipaux.

Marius, Julien et Géraldine (qui intervient quelques heures par semaine), œuvrent au quotidien pour l'entretien et l'embellissement de notre village.

Julien, actuellement en arrêt suite à un accident de travail, est temporairement remplacé par Laurent. En son absence, Marius a passé l'habilitation pour la conduite de l'épareuse, fort utile en cette saison, ainsi que de la mini-pelle.

Retour sur les dernières semaines, dans la continuité du précédent mandat :

- Le permis de construire pour la réhabilitation de l'ancienne bibliothèque en logement a été déposé. Les travaux devraient débuter d'ici la fin de l'année.

- Une première section du chemin de Lancyre a été goudronnée en enrobé.

- Nous avons fait l'acquisition d'une nouvelle tondeuse autoportée, un investissement nécessaire pour faciliter le travail de nos employés et optimiser l'entretien de nos espaces verts.

ACTUALITÉS

LES COMMISSIONS

Mme le Maire est Présidente de droit de l'ensemble des commissions municipales

Urbanisme

Jacques
GORLIER

Tous les conseillers
municipaux

Finances

Caroline
MORICONI

Amaury
FRETAY

Jean-Luc
GERVAIS

Jacques
GORLIER

Romain
DÉGLISE

Emmanuelle
COFFRANT

École / Jeunesse / Associations

École/Jeunesse : A. FRETAY
Associations : C. MORICONI

Emmanuelle
COFFRANT

Marie
BOUGEARD

Isabelle
BENYAHIA

Jean-Luc
GERVAIS

Travaux / Voirie / Bâtiments

Christel
VALENTIN

Jacques
GORLIER

Gérard
FABRE

Sylvie
CARRILLO

Patrice
CHASLES

Romain
DÉGLISE

Jean-Luc
GERVAIS

RH

Caroline
MORICONI

Amaury
FRETAY

Christel
VALENTIN

Marie
BOUGEARD

Emmanuelle
COFFRANT

Communication

Caroline
MORICONI

Emmanuelle
COFFRANT

Marie
BOUGEARD

Jacques
GORLIER

Amaury
FRETAY

Christel
VALENTIN

CAO

Véronique BEL

Titulaires :
Christel VALENTIN
Amaury FRETAY
Sylvie CARRILLO

Suppléants :
Nadège JEANJEAN
Romain DÉGLISE
Marie BOUGEARD

Comité consultatif action sociale

Véronique BEL

C. MORICONI
E. COFFRANT
N. JEANJEAN
S. CARRILLO
M. BOUGEARD

Extérieurs :
Arlette RICHERT
André SCALISI
Brigitte CROCHON

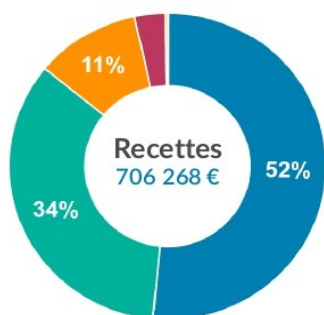
FINANCES COMMUNALES : BILAN DE L'ANNÉE 2025

Résultats du Compte Financier Unique : Valflaunès

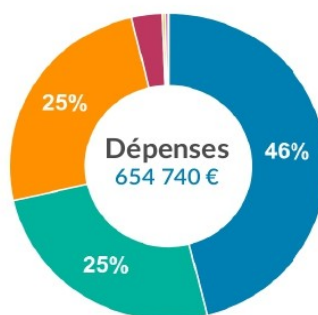
Le CFU est un compte commun de l'ordonnateur (le Maire) et du comptable public. Il constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée.

Compte Financier Unique 2025

Fonctionnement



Impôts et taxes :	363 981 €
Dotations et participations :	242 757 €
Produits des services :	75 571 €
Autres recettes réelles :	22 026 €
Recettes d'ordre :	1 933 €

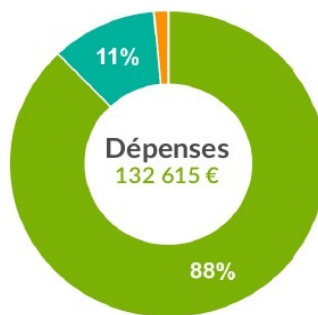


Charges de personnel :	301 422 €
Charges générales :	165 994 €
Charges gestion courante :	162 682 €
Autres dépenses réelles :	20 670 €
Intérêts d'emprunts :	2 039 €
Dépenses d'ordre :	1 933 €

Investissement



Dotations et subventions :	115 121 €
Recettes d'ordre :	1 933 €



Dépenses d'équipement :	116 426 €
Remboursement du capital :	14 255 €
Dépenses d'ordre :	1 933 €

Les résultats du CFU 2025

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2025	Fonct	706 268 €	654 740 €
	Invest	117 055 €	132 615 €
Reports de l'exercice 2024	Fonct	280 789 €	0 €
	Invest	316 895 €	0 €
Total exercice (réalisations + reports)		1 421 008 €	787 355 €
Résultat de clôture de l'exercice		633 653 €	
RàR reportés en 2026	Invest	0 €	265 €
Totaux cumulés		1 421 008 €	787 620 €
Résultat financier définitif		633 388 €	

- Une attention constante à la maîtrise des dépenses courantes
- La poursuite de nos investissements prioritaires
- Un résultat financier qui confirme la bonne tenue des comptes



Autofinancement net de la collectivité
37 273€



Capacité de désendettement
4.59 ans

ACTUALITÉS

LES PRINCIPALES RÉALISATIONS 2025



Aménagement de la nouvelle bibliothèque

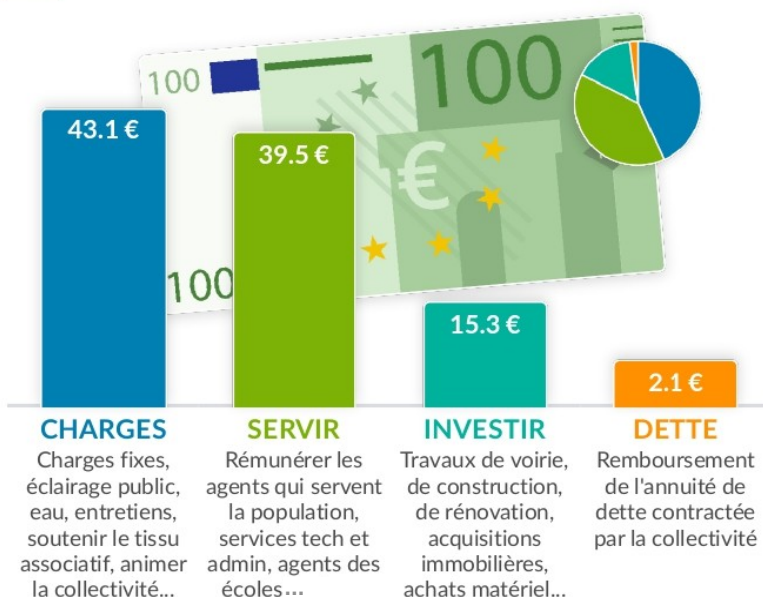


Réfection de la salle Gabriel Calmels pour les activités associatives



Acquisition d'un camion

Que fait la commune avec 100€ ?



Une gestion responsable

Maîtrise des dépenses courantes : stabilité des coûts de personnel et des charges / priorité à l'entretien du patrimoine existant (bâtiments, véhicules)

Investissements ciblés

Modernisation des équipements (service technique, bibliothèque) / Soutien aux associations via la réfection de la salle Gabriel Calmels / Anticipation avec l'acquisition foncière pour de futurs projets

”

Ce bilan 2025 reflète notre engagement pour une gestion transparente et équilibrée. Grâce à la maîtrise des dépenses et au soutien de nos partenaires (Département, Communauté de Communes), nous avons pu investir dans des projets concrets tout en préservant l'avenir. La réfection de la salle des associations et l'aménagement de la bibliothèque répondent à des besoins exprimés par les habitants. Merci à tous pour votre confiance !

ACTUALITÉS

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026



Maintenir une qualité des services rendus à la population malgré un contexte difficile



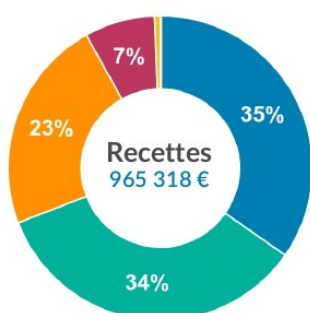
BUDGET 2026 : 1 973 610 €

FONCTIONNEMENT : 965 318 €

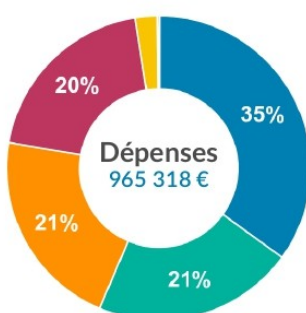
INVESTISSEMENT : 1 008 292 €



Fonctionnement



Impôts et taxes :	335 000 €
Excédent antérieur :	332 317 €
Dotations et participations :	219 724 €
Produits des services :	71 843 €
Autres recettes :	6 434 €



Charges de personnel :	337 800 €
Charges gestion courante :	206 575 €
Charges générales :	206 088 €
Virement à section d'invest :	190 000 €
Autres dépenses :	22 934 €
Intérêts d'emprunts :	1 921 €

Projets de la commune

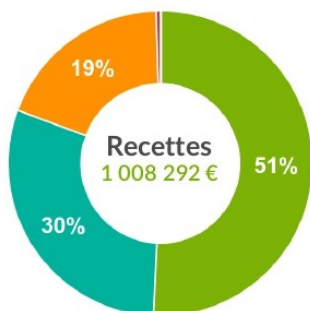


Projets

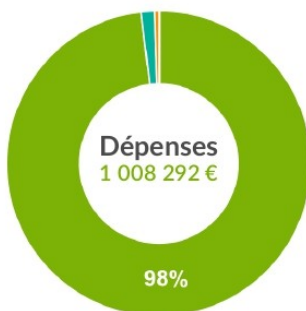
Réhabilitation du bâtiment de la Vieille Poste en vue de sa location, travaux de voirie, enfouissement des réseaux dans les rues des Sophoras et de la Lauze.



Investissement



Dotations et subventions :	512 023 €
Excédent d'invest reporté :	301 335 €
Virement de section de fonct :	190 000 €
Autres recettes :	4 934 €



Dépenses d'équipement :	988 983 €
Remboursement du capital :	14 375 €
Autres dépenses :	4 934 €



36.76 %

Taxe Foncière Bâti



73.31 %

Taxe Foncière Non-Bâti



11.95 %

Taxe Habit. Rés. secondaires

Aucune augmentation votée

Les orientations du BP 2026

”

Une gestion saine du budget permet à la commune d'envisager sereinement ses investissements. Ces initiatives seront financées grâce aux excédents budgétaires des années antérieures, au Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA), aux subventions obtenues et à la signature de Projets Urbains Partenariaux (PUP)

COLLECTE DES DÉCHETS



La Communauté de communes fait évoluer les tournées de collecte des déchets ménagers et du tri sélectif afin d'adapter le service aux usages actuels, tout en répondant à des enjeux environnementaux, économiques et de sécurité. Cette évolution s'inscrit dans la continuité des actions engagées depuis plusieurs années pour réduire les déchets et améliorer leur valorisation.

À partir du 1^{er} juin, les jours de collecte des déchets changent sur notre commune :

- Collecte des **bacs jaunes** (tri sélectif) le **jeudi**,
- Collecte des **bacs verts** (déchets ménagers) le **vendredi**.

En cas de trop-plein, ne laissez pas vos déchets à côté des bacs ! Ceci est considéré comme des dépôts sauvages. Gardez vos sacs poubelles à domicile ou déposez-les dans un des points disponibles sur la Communauté de communes du Grand Pic St-Loup (colonnes ou déchetteries).



Différents points d'apports volontaires sont disponibles sur la commune pour trier le verre, les papiers-journaux-magazines, ainsi que les vêtements.

Des colonnes pour les emballages carton (pliés) seront prochainement installées !

DÉPÔTS SAUVAGES : ATTENTION !

Quelles conséquences pour notre village ?

Les dépôts sauvages ne sont pas sans conséquences :

- **Un coût élevé** : entre 7 et 13 € par habitant pour leur collecte et leur traitement.
- **Une pollution visuelle et environnementale** : dégradation des paysages, risques sanitaires et attraction de nuisibles.
- **Des sanctions** : toute infraction est passible d'une **verbalisation** par la police rurale de la **CCGPSL (Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup)**.

Ces actes irresponsables nuisent à la qualité de vie de tous. Agir ensemble est indispensable.

Quels sont les risques en cas de dépôt sauvage ?

La **police rurale** intervient désormais systématiquement dès qu'un dépôt sauvage est signalé. Les contrevenants s'exposent à :

- **Une amende** (montant variable selon la gravité).
- **Une obligation de nettoyage** sous contrôle des autorités.
- **Un signalement** en cas de récidive.

La tolérance zéro est appliquée pour garantir le respect des règles et la propreté de notre territoire.

Un engagement collectif pour un village propre

Les dépôts sauvages ne sont pas une fatalité. En **respectant les consignes**, en **utilisant les équipements mis à disposition** et en **signalant les infractions**, nous pouvons tous contribuer à un environnement plus agréable.

Consultez le site de la **CCGPSL** pour connaître les **horaires des déchetteries** et les **modalités de collecte**.

Ensemble, agissons pour un village propre et durable !

BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX : Nouvelles dispositions

LE BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX



Réglementation
dans l'Hérault

Un nouvel arrêté préfectoral « emploi du feu » signé par Mme la Préfète le 29 avril 2026 a récemment été publié par la DDTM. Cet arrêté remplace le dernier arrêté qui datait de 2002, et rend obsolète les précédentes dispositions.

Ce nouveau texte intègre de nombreuses évolutions **avec notamment un recalage des périodes autorisées de brûlage** (sachant que le brûlage des déchets verts reste interdit) ou encore un affinage de la réglementation relative aux feux « festifs », aux feux « alimentaires », ainsi qu'aux dispositifs pyrotechniques. Il établit également un nouveau principe « d'interdiction de fumer en forêt et dans une bande de 200m autour en période très dangereuse ».

Dispositions communes au brûlage des végétaux :

Périodes de brûlage des végétaux sur pied et coupés pour les propriétaires ou ayants-droit* :

- **du 1^{er} février au 31 mai et du 1^{er} octobre au 31 octobre** (période dangereuse), l'incinération doit faire l'objet d'une **déclaration préalable** en mairie, au moins 15 jours avant la date de brûlage ;
- **du 1^{er} novembre au 31 janvier**, l'emploi du feu pour le brûlage des végétaux est autorisé et **non soumis à déclaration écrite préalable** (*hors vent à + de 30 km/h, etc*).

Il est strictement interdit de brûler

du 1^{er} juin au 30 septembre

Se référer à l'arrêté préfectoral n° 2DDTM34-2026—04-17016 relatif à la prévention des incendies de forêt par la réglementation de l'emploi du feu dans les espaces exposés aux risques d'incendie de forêt.

* *les particuliers soumis aux OLD, les professionnels agricoles et forestiers*

LE BRÛLAGE DES
DÉCHETS VERTS* EST
INTERDIT TOUTE
L'ANNÉE !

Ils peuvent être :

- Compostés
- Broyés
- Et/ou évacués en déchetterie



**LE BRÛLAGE
À L'AIR LIBRE
DES DÉCHETS VERTS :
C'EST INTERDIT !**

* *végétaux coupés issus de l'entretien des jardins, parcs, et terrains comme les tailles de haies et d'arbustes, les tontes de pelouse, les feuilles mortes...*

Et si la réglementation n'est pas respectée, les contrevenants s'exposent à une contravention de 450 €

CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Nouveau Conseil Municipal des Jeunes

Vous avez **entre 8 et 12 ans** et souhaitez : participer à la vie communale en représentant les jeunes de Valflaunès ; proposer des actions au bénéfice de l'intérêt général ; débattre en tenant compte des opinions d'autrui ; assurer le suivi des actions/projets engagés ; les rendre publics, le tout en lien avec le Conseil Municipal Adultes.

Alors vous pouvez venir retirer votre dossier de candidature à partir du **08 juin 2026** à la mairie et le retourner complété au plus tard le **30 juin** à la mairie.



L'installation du CMJ sera effective en septembre 2026 pour un mandat d'une durée de 2 ans.

MATINÉE CITOYENNE

Jardinons ensemble pour notre village

Samedi 6 juin de 9 h à midi, nous vous donnons rendez-vous pour quelques heures de jardinage dans la bonne humeur.

Au programme, plantation des jardinières et binage de la place du Mont-Hortus.

L'occasion de se rencontrer et d'agir pour notre village !

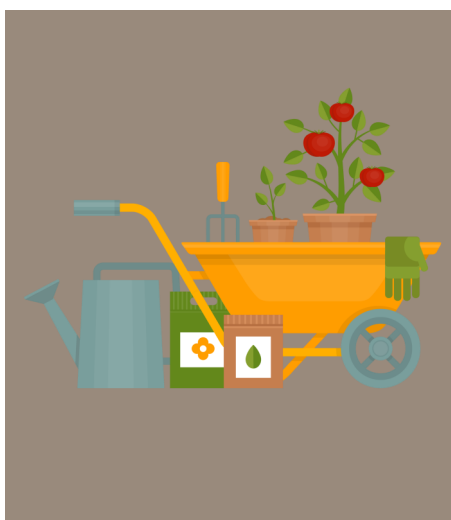
Enfants, ados, adultes, aînés, tout le monde est bienvenu.

Prenez vos gants, vos binettes.

Rdv à 9 h sur la place de la mairie.

Inscriptions souhaitées : animation-culture@valflaunes.fr

Nous clôturerons la matinée par un moment convivial.



ZOOM SUR LE REPAS DES AÎNÉS 2026



Comme chaque année, les communes du SIVOM du patrimoine de l'Orthus ont organisé le traditionnel repas des aînés.

Ce sont un peu plus de 250 aînés des sept communes, dont 51 Valflaunésiennes et Valflaunésiens, qui se sont retrouvés le samedi 21 février à la salle polyvalente de Claret pour ce moment d'échanges et de convivialité.

Les résidents de l'[EHPAD de l'Orthus](#) ont pu également profiter de ce moment en compagnie du personnel qui les accompagne.

Tout le monde a apprécié le spectacle de la compagnie Dancing Show avec la présence de Gaël Allier, un enfant du pays !

MALTRAITANCE ANIMALE



Que faire si vous en êtes témoin dans notre commune ?

La maltraitance envers les animaux est un sujet grave, malheureusement encore trop présent, y compris au sein de notre commune. **Que faire si vous êtes témoin d'un acte de cruauté ou de négligence envers un animal ?** Quelles sont les démarches à suivre pour agir dans le respect de la loi et protéger ces êtres vulnérables ?

La maltraitance animale est un délit puni par la loi. Elle est strictement encadrée par le Code pénal (articles 521-1 et suivants).

Comment signaler un cas de maltraitance animale ?

Si vous constatez un acte de maltraitance (animal blessé, abandonné, privé de nourriture, victime de violences, etc.), voici les **trois principales démarches** que vous pouvez entreprendre :

- Contacter une association ou une fondation nationale de protection animale. Plusieurs organismes agréés sont habilités à recevoir des signalements et à intervenir en cas de maltraitance (Fondation 30 Millions d'Amis, Société Protectrice des Animaux, Fondation Brigitte Bardot, etc.) ;
- Déposer une main courante ou une plainte auprès de la gendarmerie ;
- Solliciter l'aide d'une association locale pour un accompagnement.

Avant d'engager toute démarche, il est important :

- **De vérifier les faits** : assurez-vous que la situation relève bien de la maltraitance (un animal maigre n'est pas forcément maltraité, mais un animal visiblement blessé ou privé d'eau l'est probablement).
- **De rassembler des preuves** : si possible, notez la date, l'heure, le lieu et prenez des **photos ou vidéos** (sans mettre en danger l'animal ou vous-même).
- **D'agir sans précipitation** : évitez les confrontations directes avec le propriétaire, qui pourraient aggraver la situation pour l'animal.

• **Société Protectrice des Animaux (SPA)** :
01 43 80 40 66
(service signalement)
signalement@la-spa.fr

• **Fondation 30 Millions d'Amis** :
01 56 59 04 44 (du lundi au vendredi, 9h-19h)
signalement@30millionsdamis.fr

• **Fondation Brigitte Bardot** :
01 45 05 14 60
signalement@fondationbrigittebardot.fr

FÊTE DES ÉCOLES

FÊTE DES ÉCOLES – SAVE THE DATE !

L'association Per Los Pitchouns vous donne rendez-vous le **vendredi 12 juin à partir de 18 h** à l'école de Valflaunès pour célébrer ensemble la fin de l'année scolaire !

Jeux, remises des diplômes aux CP et CM2, tirage au sort de la tombola et repas convivial sur place !

Réservation avant le 29 mai sur le site :

<https://www.helloasso.com/associations/per-los-pitchouns/evenements/repas-fete-de-l-ecole-valflaunes>

ou via le QR code :

Les fonds récoltés servent à financer matériel, sorties et activités pour les enfants.

On compte sur vous pour faire de cette fête un moment inoubliable pour les enfants.

À très vite !



L'équipe Per Los Pitchouns

FÊTE DU VILLAGE

Dates :

- Fougasset :
jeudi 25 et vendredi 26 juin
- Inscription repas :
lundi 22 et mardi 23 juin
- Fête :
vendredi 10, samedi 11 et dimanche 12 juillet
- Repas républicain :
lundi 13 juillet



La fête de Valflaunès revient du 10 au 13 juillet !

Préparez-vous à quatre jours de festivités au cœur du village, placés sous le signe de la convivialité et du partage. Petits et grands y trouveront leur bonheur grâce à de nombreuses animations. Le samedi soir vous plongerez dans une ambiance festive avec une soirée sur le thème "Jungle".

Moment très attendu, l'apéro mousse fait son grand retour le dimanche 12 juillet !

Comme le veut la tradition, le repas républicain se tiendra le lundi 13 juillet au soir. Les inscriptions auront lieu les lundi 22 et mardi 23 juin sur la place de la mairie.

Le Fougasset se déroulera les 25 et 26 juin : un grand merci à toutes celles et ceux qui s'impliquent et contribuent à faire vivre cette belle fête de village.

Le programme complet sera bientôt distribué dans vos boîtes aux lettres. En attendant, restez connectés en nous suivant sur Instagram et Facebook pour ne rien manquer !

Nous vous attendons nombreux pour partager ensemble ces moments de joie, de rencontres et de convivialité !

Le comité des fêtes

VIE ASSOCIATIVE

INFORMATIONS DE VOS ASSOCIATIONS

VALFLAUNET

Reprise des activités suite à déménagement



Association VALFL@UNET
183, Rue de la Vieille Poste
34270 VALFLAUNÈS
☎ 06 67 91 61 74
✉ valflaunet@valflaunet.fr

Notre association *ValflauNet* vient de prendre place dans son nouveau local associatif situé au 183 Rue de la Vieille Poste, à l'arrière de l'Espace Gabriel Calmels (entrée par le portail à droite de la bibliothèque municipale). Il a été officiellement présenté à nos adhérents lors de notre assemblée générale annuelle le 11 avril dernier.

Avec son cadre verdoyant accueillant à l'extérieur et les aménagements efficaces que nous avons effectués à l'intérieur, il est maintenant prêt à vous accueillir !!

Et nos activités associatives y reprennent d'ailleurs déjà leur cours : les **permanences hebdomadaires** du samedi (9h30-12h) sont reparties bon train et de nouvelles **tables rondes thématiques** vont y être organisées après le succès des 2 premières d'octobre dernier. L'équipe planche actuellement sur les thèmes qui seront abordés, informatiques ou non, mais généralement liés à l'actualité : sécurité informatique, gestion des mots de passe, intelligences artificielles (utilisation, dangers, etc.), restauration / amélioration de photos anciennes, véhicules électriques, chauffe-eaux solaires, etc.

Nous serons ravis de vous y retrouver pour découvrir, échanger et partager des expériences.

Toute l'équipe de l'association se joint à moi pour remercier la municipalité de Valflaunès pour les travaux effectués par ses services au sein de notre nouveau local : rafraîchissement des murs et du sol, réfection du plafond et de son isolation.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement ou information au sujet de *ValflauNet* : activités, fonctionnement de l'association, etc.

À très bientôt !!

Frédéric GAUBERT, Président de l'association VALFL@UNET

Les Bouches en chœur en concert

La chorale de Valflaunès *Les Bouches en chœur* est heureuse de vous convier à son concert de fin d'année le dimanche 28 juin à 18 h à l'église de Valflaunès. Dirigés par Marie Revel, une quarantaine de choristes vous proposent de partager un moment musical plein d'émotion et de vitalité en interprétant un répertoire varié : variété française et internationale, chants du monde, classique... Le concert se terminera par le pot de l'amitié offert par la chorale. Nous vous attendons nombreux et nombreuses pour ce rendez-vous estival.

Site web : <https://www.bouches-en-choeur.fr/>
Contact : contact@bouches-en-choeur.fr

Chorale Les Bouches en chœur



VIE ASSOCIATIVE

Service Gagnant et Chocolats au TC de l'Hortus !

Le samedi 11 avril dernier, les terrains de Lauret ont vibré au rythme de la traditionnelle animation de Pâques du Tennis Club de l'Hortus. Entre revers liftés et quête du cacao, la journée a été un véritable succès pour toutes les générations.

Dès le début d'après-midi, nos champions en herbe (3 à 10 ans) ont transformé le court en terrain d'aventure. Au programme :

Des duels épiques de lapins-chasseurs et des parties de « vache » endiablées.

Une Tournante géante et le jeu des Bateaux Pirates.

Le clou du spectacle ? Un goûter ultra-gourmand et une chasse aux œufs qui a mis tout le monde d'accord !

Plus tard, l'ambiance a changé de ton avec l'arrivée des ados. Sous les projecteurs et en musique, ils se sont retrouvés pour une soirée de doubles « fun ». Encadrés par Adrien Reboul (en formation au club) et Thomas Rofidal, sous l'œil bienveillant de leur enseignant Paul Wiegandt, les jeunes ont profité d'un moment rien qu'à eux, conclu par un repas convivial où la bonne humeur était la seule règle sur le terrain.



Association Les Lauriers – TCLH

ASSOCIATION SALTABAT
SPECTACLE D'ARTS MULTIPLES
24 Juin 2026 20H



Direction artistique Isabelle Hernandez
Scène en Grand Pic Saint Loup

St Gely du Fesc

12€ / personne
Gratuit -16 ans

Réservations 06 20 46 68 62
www.saltabat.com

**Soirée avec apéritif partagé,
façon auberge espagnole**

Samedi 06 juin 2026 à partir de 18 h 30

Salle Gabriel Calmels

Soirée jeux !

**Venez nombreux partager
un moment convivial.**

Jouons tous ensemble, petits et grands.

Nous contacter - email : valflo culture@gmail.com

Facebook : Association ValfloCulture

Association ValfloCulture

Cinéma sous les Étoiles



AGENDA

< Mercredi 3 juin

*Expéditions naturalistes -
Oiseaux des falaises*

Tout public

Sur inscriptions auprès de :
sorties@euzière.org
ou par SMS au 07.57.76.80.96

< Samedi 6 juin

Soirée Jeux Auberge espagnole

Salle Gabriel Calmels - 18 h 30

< Samedi 6 juin

Matinée citoyenne

RDV Pl. Gabriel Calmels à 9 h

< Vendredi 12 juin

Fête des écoles

Secteur des écoles

< Mercredi 24 juin

Spectacle d'arts multiples

Association Saltabat

Scène en Grand Pic St-Loup à 9 h

Sain-Gély-du-Fesc

< Dimanche 28 juin

Concert de la chorale

Les Bouches en Chœur

Église de Vaflaunès à 18 h

< Vendredi 10 au lundi 13 juillet

Fête du village

Place Gabriel Calmels

< Mercredi 15 juillet

Cinéma sous les Étoiles

Secteur des écoles

< Mercredi 22 juillet

Pic Saint-Loup sous les Étoiles

Place Gabriel Calmels

< Samedi 5 septembre

Prix Albertine Sarrazin

Place Gabriel Calmels

< Dimanche 6 septembre

Forum des Associations

Place des Jardins du Château -
Lauret